



GROUPE ILIAD
INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE
30 JUIN 2016

SOMMAIRE

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL	1
ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL.....	2
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF	3
BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF	4
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL	6
NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2016	7
NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS.....	8
NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	12
NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	13
NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT.....	15
NOTE 6 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES	17
NOTE 7 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS	18
NOTE 8 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES.....	21
NOTE 9 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS.....	22
NOTE 10 : ENGAGEMENTS.....	23
NOTE 11 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS.....	27
NOTE 12 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES	28
NOTE 13 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE	30

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE SEMESTRIEL

En milliers d'Euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
Chiffre d'affaires	2 296 934	2 159 887
Achats consommés	(1 134 899)	(1 100 704)
Charges de personnel	(119 510)	(109 641)
Charges externes	(164 464)	(138 806)
Impôts et taxes	(49 072)	(35 099)
Dotations aux provisions	(21 495)	(39 939)
Autres produits et charges d'exploitation	1 046	(10 663)
EBITDA (1)	808 540	725 035
Rémunérations en actions	(1 180)	(1 830)
Dotations aux amortissements et dépréciations.....	(447 174)	(393 509)
Résultat opérationnel courant	360 186	329 696
Autres produits et charges opérationnels	(2 982)	(2 119)
Résultat opérationnel	357 204	327 577
Produits de trésorerie et d'équivalent de trésorerie	92	539
Coût de l'endettement financier brut	(26 209)	(31 427)
Coût de l'endettement financier net	(26 117)	(30 888)
Autres produits et charges financiers	(22 270)	(11 564)
Charge d'impôt	(118 552)	(122 256)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	183	0
Résultat net	190 448	162 869
<i>Résultat net :</i>		
▪ Part du Groupe	189 266	162 826
▪ Intérêts minoritaires	1 182	43
<i>Résultat par action (part du Groupe) :</i>		
▪ Résultat de base par action	3,23	2,78
▪ Résultat dilué par action	3,16	2,72

(1) Cf. définitions page 8

ETAT DE RESULTAT GLOBAL SEMESTRIEL

En milliers d'Euros	Au 30 juin 2016	Au 30 juin 2015
RESULTAT NET	190 448	162 869
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Éléments recyclables en résultat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ajustements de valeur des instruments de couverture de taux et de change Effets d'impôts 	3 032 (1 044) <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 1 988	1 269 (482) <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 787
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Eléments non recyclables en résultat : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Engagements de retraite (IAS 19 révisée) : impact des changements d'hypothèses actuarielles Effets d'impôts 	(3 176) 1 094 <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> (2 082)	0 0 <hr style="width: 50%; margin: 0 auto;"/> 0
Résultat net et produits et charges comptabilisés directement en résultat global	190 354	163 656
Résultat global :		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Part du Groupe ▪ Intérêts minoritaires 	189 184 1 170	163 672 (16)

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: ACTIF

En milliers d'Euros	Note	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Ecarts d'acquisition	5	214 818	214 818
Immobilisations incorporelles	5	2 462 441	2 253 356
Immobilisations corporelles	5	3 380 348	3 229 231
Participation dans les entreprises associées.....		14 183	24 000
Autres actifs financiers.....		13 857	8 371
Actifs d'impôts différés		25 546	25 496
ACTIF NON COURANT		6 111 193	5 755 272
Stocks		20 527	25 628
Actifs d'impôts exigibles		62	2 542
Clients et autres débiteurs		671 393	684 318
Autres actifs financiers		138	138
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4	329 364	720 068
ACTIF COURANT		1 021 484	1 432 694
ACTIFS DETENUS EN VUE D'ETRE CEDES		24 459	26 035
TOTAL DE L'ACTIF		7 157 136	7 214 001

BILAN CONSOLIDE SEMESTRIEL: PASSIF

En milliers d'Euros	Note	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015
Capital	6	13 013	12 999
Prime d'émission		409 720	405 848
Réserves consolidées		2 370 330	2 218 351
CAPITAUX PROPRES		2 793 063	2 637 198
<i>Dont</i>			
. Part du Groupe		2 789 638	2 634 572
. Intérêts minoritaires		3 425	2 626
Passifs financiers	7	1 424 535	964 786
Autres passifs non courants	9	1 158 264	934 310
PASSIFS NON COURANTS		2 582 799	1 899 096
Provisions à court terme	8	96 649	99 299
Dette d'impôt		0	5 285
Fournisseurs et autres créiteurs		1 376 855	1 626 413
Passifs financiers	7	307 770	946 710
PASSIFS COURANTS		1 781 274	2 677 707
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		7 157 136	7 214 001

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En milliers d'euros	Capital	Primes d'émission (réserves liées au capital)	Actions propres	Réserves consolidées	Résultats cumulés non distribués	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux
Capitaux propres Au 1er janvier 2015	+ 12 953	+ 392 564	- 3 050	+ 69 084	+ 1 840 782	+ 2 312 333	+ 2 894	+ 2 315 227
Mouvements 2015								
▪ Résultat consolidé 2015					+ 162 826	+ 162 826	+ 43	+ 162 869
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 846		+ 846	- 59	+ 787
✓ Impact des engagements de retraite								
Total des produits et des charges comptabilisés				+ 846	+ 162 826	+ 163 672	- 16	+ 163 656
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 19	+ 5 231				+ 5 250		+ 5 250
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					-22 822	-22 822		- 22 822
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							- 189	- 189
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			+ 819	+ 499		+ 1 318		+ 1 318
▪ Impact des stocks options				+ 1 816		+ 1 816	+ 13	+ 1 829
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 9 951		- 9 951	- 164	- 10 115
▪ Autres variations								
Situation à la clôture au 30 juin 2015	+ 12 972	+ 397 795	- 2 231	+ 62 294	+ 1 980 786	+ 2 451 616	+ 2 538	+ 2 454 154
Capitaux propres Au 1er janvier 2016	+ 12 999	+ 405 848	- 2 455	+ 65 309	+ 2 152 871	+ 2 634 572	+ 2 626	+ 2 637 198
Mouvements 2016								
▪ Résultat consolidé 2016					+ 189 266	+ 189 266	+ 1 182	+ 190 448
▪ Produits et charges comptabilisés en capitaux propres nets d'impôts :								
✓ Impact des dérivés de couverture de taux et de change				+ 1 988		+ 1 988		+ 1 988
✓ Impact des engagements de retraite					- 2 070	- 2 070	- 12	- 2 082
Total des produits et des charges comptabilisés				+ 1 988	+ 187 196	+ 189 184	+ 1 170	+ 190 354
▪ Variation de capital de l'entreprise	+ 14	+ 3 872				+ 3 886		+ 3 886
▪ Distribution effectuée par l'entreprise consolidante					- 24 062	- 24 062		- 24 062
▪ Distributions effectuées par les sociétés filiales							- 196	- 196
▪ Acquisitions / cessions des actions propres			- 1 452	- 711		- 2 163		- 2 163
▪ Impact des stocks options				+ 1 166		+ 1 166	+ 14	+ 1 180
▪ Impact variation intérêts minoritaires filiales				- 12 945		- 12 945	- 189	- 13 134
▪ Autres variations								
Situation à la clôture au 30 juin 2016	+ 13 013	+ 409 720	- 3 907	+ 54 807	+ 2 316 005	+ 2 789 638	+ 3 425	+ 2 793 063

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE SEMESTRIEL
--

En milliers d'Euros	Note	30/06/2016	30/06/2015
Résultat net consolidé (y compris intérêts minoritaires)		190 448	162 869
+ / - Dotations nettes aux amortissements, dépréciations des immobilisations et dotations nettes aux provisions pour risques et charges	4	447 339	388 150
- / + Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		- 416	- 1 604
+ / - Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés		1 180	1 829
- / + Autres produits et charges calculés		17 915	14 279
- / + Plus et moins-value de cession		- 8 439	2 530
- / + Profits et pertes de dilution		0	0
+ / - Quote-part de résultat liée aux sociétés mise en équivalence		- 183	0
- Dividendes (titres non consolidés)		0	0
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		647 844	568 053
+ Coût de l'endettement financier net		26 121	30 888
+ / - Charge d'impôt (y compris impôts différés)		118 552	122 256
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt (A)		792 517	721 197
- Impôts versés (B)		- 115 168	- 79 917
+ / - Variation du BFR lié à l'activité (y compris dettes liées aux avantages de personnel) (C)		23 859	- 46 527
= Flux net de trésorerie généré par l'activité (E) = (A) + (B) + (C)		701 208	594 753
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	- 871 841	- 623 024
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		6 705	5 575
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)		0	0
+ / - Incidence des variations de périmètre : acquisition de filiales et ajustement de prix		-13 134	- 10 115
+ / - Incidence des variations de périmètre : sortie de filiales		10 000	0
+ / - Variation des prêts et avances consenties		344	- 619
+ Encaissements sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		6 341	5 398
- Décaissement sur éléments d'actifs détenus en vue d'être cédés		- 85	- 878
= Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (F)		- 861 670	- 623 663
+ Sommes reçues des actionnaires lors d'augmentations de capital . Versées par les actionnaires de la société mère . Versées par les minoritaires des sociétés intégrées		4 764	4 979
+ Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options		- 2 162	1 318
- / + Rachats et reventes d'actions propres			
- Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice . Dividendes versés aux actionnaires de la société mère . Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		- 24 062	- 22 822
		- 196	- 188
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	7	497 928	151 068
- Remboursements d'emprunts (y compris contrats de location financement)	7	- 683 166	- 32 038
- Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)		- 32 731	- 45 077
= Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (G)		- 239 625	57 240
+ / - Incidence des variations des cours des devises (H)		- 40	26
= Variation de la trésorerie nette (E + F + G + H)		- 400 127	28 356
Trésorerie d'ouverture		718 546	132 263
Trésorerie de clôture	4	318 419	160 619

NOTE 1 : FAITS SIGNIFICATIFS AU 30 JUIN 2016***1-1. PERIMETRE CONSOLIDE AU 30 JUIN 2016***

Il n'y a pas de mouvements significatifs sur le 1^{er} semestre 2016.

1-2. EVOLUTION DE L'ACTIVITE

L'activité du Groupe ILIAD au cours du premier semestre 2016 est marquée par une croissance tirée majoritairement par les activités « mobile ».

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION EN NORMES IFRS

2-1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

ILIAD SA est une société anonyme immatriculée en France et cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris sous le symbole « ILD ».

Le Groupe ILIAD est un acteur sur le marché français des télécoms grand public.

Ces comptes consolidés résumés au 30 juin 2016 ont été arrêtés le 30 août 2016 par le Conseil d'Administration.

2.2. BASE DE PREPARATION DE L'INFORMATION FINANCIERE SEMESTRIELLE RESUMEE

Ce jeu résumé d'états financiers consolidés semestriels au 30 juin 2016 a été préparé conformément à IAS 34 – « Information financière intermédiaire » et IAS 1 – « Présentation des états financiers ».

La norme IAS 34 prévoit que, s'agissant de comptes résumés, ceux-ci n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS pour la préparation de comptes consolidés annuels. Ces comptes semestriels résumés doivent donc être lus en relation avec les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

2.3. METHODES COMPTABLES

Les méthodes comptables appliquées sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, telles qu'exposées dans les états financiers consolidés annuels pour cet exercice, à l'exception des dispositions spécifiques à l'établissement des comptes intermédiaires :

- la charge d'impôt est calculée en appliquant au résultat avant impôt de la période le taux effectif moyen estimé pour l'exercice ;
- les engagements de retraite du semestre ont été estimés à partir des études actuarielles réalisées pour l'exercice 2015. Toutefois, le taux d'actualisation retenu au 30 juin 2016 a été revu et fixé à 1,25%.

Le Groupe ILIAD présente un niveau de résultat supplémentaire:

➤ l'EBITDA

Ce niveau de résultat est un indicateur clé pour la gestion opérationnelle du Groupe et correspond au résultat opérationnel courant avant prise en compte :

- des dotations aux amortissements (ou dépréciations) des immobilisations corporelles et incorporelles ;

- de l'impact des charges liées aux rémunérations sous forme de stock-options/actions.

2.4. NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

a) Normes, amendements de normes et interprétations applicables au Groupe en 2016:

- **Amendements à IAS 1 « Présentation des états financiers ».** Ces amendements sont destinés à clarifier les dispositions sur deux points :
 - ✓ l'application de la notion de matérialité, en précisant qu'elle s'applique aux états financiers y compris les notes annexes et que l'inclusion d'informations non significatives peut être nuisible à leur compréhension ;
 - ✓ l'application du jugement professionnel, en modifiant à la marge certaines formulations considérées comme prescriptives et ne laissant de ce fait pas de place au jugement.
- **Amendements à IAS 16 -Immobilisations corporelles- et à IAS 38 -Immobilisations incorporelles : « Clarification sur les modes d'amortissement acceptables ».** IAS 16 et IAS 38 posent toutes deux le principe suivant : la base d'amortissement correspond à la consommation des avantages économiques futurs d'un actif. L'IASB a précisé que l'utilisation d'une méthode d'amortissement fondée sur les revenus n'est pas appropriée, car les revenus générés par une activité qui inclut l'utilisation d'un actif reflètent des facteurs autres que la consommation des avantages économiques liés à cet actif. L'IASB précise également que le revenu est, en général, présumé être une base inappropriée pour mesurer la consommation des avantages économiques liés à un actif incorporel. Cette présomption peut, cependant, être réfutée dans certaines circonstances limitées.
- **Amendements à IFRS 11 « Partenariats : comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune ».** Ces amendements viennent préciser la manière de comptabiliser les acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune dont l'activité constitue une entreprise (« business ») au sens d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises.
- **Améliorations annuelles (2012-2014) des IFRS applicables à compter des exercices ouverts le 1^{er} janvier 2016 - 4 normes sont amendées :**
 - ✓ IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » : modification dans les modalités de cession envisagées ;
 - ✓ IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » : i) contrats de services et ii) applicabilité des amendements d'IFRS 7 aux états financiers intermédiaires condensés ;
 - ✓ IAS 19 « Avantages du personnel » : taux d'actualisation – profondeur du marché;
 - ✓ IAS 34 « Information financière intermédiaire » : précision sur la formulation « ailleurs dans le rapport financier intermédiaire ».

Le Groupe Iliad applique ces diverses normes et améliorations de normes.

b) Nouvelles normes de consolidation non applicables au 30 juin 2016 (non approuvées par l'Union Européenne) :

- **Amendements à IAS 7 « Etats des flux de trésorerie ».** Les amendements introduisent des paragraphes supplémentaires à la norme. Il est ainsi posé comme principe qu'une entité doit fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les modifications intervenues dans les passifs inclus dans ses activités de financement, que ces modifications proviennent ou non des flux de trésorerie.
- **Amendement à IAS 12 « Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes ».** Les amendements publiés visent à clarifier les dispositions concernant la comptabilisation des actifs d'impôt différés relatifs aux instruments de dette évalués à la juste valeur, afin de répondre à la diversité de la pratique.
- **IFRS 15, Amendement et clarification, applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ».** Le principe de cette nouvelle norme est de comptabiliser le produit pour décrire le transfert de biens ou de services à un client, et ce pour un montant qui reflète le paiement que l'entité s'attend à recevoir en contrepartie de ces biens ou services. Cette nouvelle norme se traduira également par une amélioration des informations à fournir en annexe, elle fournira un guide d'application pour les transactions qui n'étaient pas complètement traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrat) et améliorera les dispositions d'application pour les contrats à éléments multiples.
- **IFRS 9 « Instruments financiers » (version finale) et amendements à IFRS 9, IFRS 7 et IAS 39 applicable à compter du 1^{er} janvier 2018.** La version finale de la norme IFRS 9 regroupe les 3 phases qui ont constitué le projet : classification et évaluation, dépréciation et la comptabilité de couverture. Les améliorations apportées par IFRS 9 incluent :
 - ✓ une approche logique et unique pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels ;
 - ✓ un modèle unique de dépréciation, prospectif, fondé sur les « pertes attendues » ;
 - ✓ une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture.

Les informations en annexe sont aussi renforcées. L'objectif global est d'améliorer l'information des investisseurs.

- **Amendements à IFRS 10 et à IAS 28 « Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise ».** L'objectif de ces amendements est de réduire les discordances entre les dispositions d'IFRS 10 et d'IAS 28 (2011) relatives à la vente ou l'apport d'actifs entre un investisseur et une entreprise associée ou une coentreprise. La principale conséquence de ces amendements est qu'un résultat de cession (profit ou perte) soit reconnu intégralement, lorsque la transaction concerne une entreprise au sens d'IFRS 3 (qu'il s'agisse d'une filiale ou non). Le résultat partiel est comptabilisé lorsque la transaction porte sur des actifs qui ne constituent pas une entreprise au sens d'IFRS 3, y compris lorsqu'il s'agit d'une filiale. Dans ce cas de figure, le profit ou la perte est comptabilisé dans les états financiers de l'investisseur à

concurrence seulement des intérêts des investisseurs non liés dans l'entreprise associée ou la coentreprise.

- **Report de la date d'entrée en vigueur des amendements à IFRS 10 et à IAS 28.**
- **Amendement à IFRS 2 « Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ».** Ces amendements fournissent des règles de comptabilisation concernant :
 - ✓ Les effets des conditions d'acquisition des droits sur l'évaluation d'un paiement fondé sur les actions et réglé en trésorerie
 - ✓ Les paiements fondés sur des actions et soumis à une retenue fiscale
 - ✓ Une modification des conditions d'un paiement fondé sur des actions, qui ne serait plus réglé en trésorerie mais en instruments de capitaux propres.
- **IFRS 16 « Contrats de location ».** La norme IFRS 16 remplace la norme IAS 17, ainsi que les interprétations correspondantes. Le changement le plus important est que tous les contrats de location seront portés au bilan des preneurs, ce qui donnera une meilleure visibilité de leurs actifs et de leurs passifs. IFRS 16 traite tous les contrats comme des contrats de location-financement.

Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16. IFRS 16 ne modifie pas la comptabilisation des contrats de services. En revanche, elle donne des indications utiles pour distinguer, dans un contrat complexe, la partie « services » de la partie « location ».

L'impact éventuel de l'application de ces textes est en cours d'analyse au sein du Groupe ILIAD.

NOTE 3 : INFORMATION SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS

Le Groupe a défini sa présentation sectorielle en créant le secteur Télécom Grand Public et publie des informations à ce titre.

La présentation géographique de l'activité du Groupe correspond par ailleurs à la France, où le Groupe exerce l'essentiel de son activité.

Cette présentation pourrait être modifiée à l'avenir, en fonction de l'évolution des activités du Groupe et de critères opérationnels.

NOTE 4 : TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE
--

Le détail des dotations nettes aux amortissements et provisions est le suivant :

En milliers d'Euros	Note	30/06/2016	30/06/2015
Dotations aux amortissements :			
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	131 735	116 285
▪ Immobilisations corporelles	5.3	315 440	277 223
Dotations aux provisions sur immobilisations			
		0	16
Dotations aux provisions pour risques et charges			
	8	1 158	399
Reprises de provisions pour risques et charges :			
▪ Utilisées	8	(1 096)	(3 646)
▪ Non utilisées	8	(2 684)	(412)
Autres			
		2 786	(1 715)
Tableau des flux de trésorerie		447 339	388 150

Les acquisitions d'immobilisations correspondent aux variations des différents postes d'immobilisations ci-après :

En milliers d'Euros	Note	30/06/2016	30/06/2015
▪ Immobilisations incorporelles	5.2	341 813	6 048
▪ Immobilisations corporelles (hors crédits-baux nouveaux)	5.3	471 320	528 015
▪ Fournisseurs d'immobilisations (HT) :			
. en début de période		1 722 620	665 602
. impact actualisation dettes		23 217	11 376
. en fin de période		(1 687 129)	(588 017)
▪ Autres		0	0
Tableau des flux de trésorerie		871 841	623 024

La trésorerie de clôture est composée des éléments suivants :

En milliers d'Euros	Note	Trésorerie à la clôture au 30/06/2016	Trésorerie à la clôture au 30/06/2015
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Disponibilités ▪ Valeurs mobilières de placement ▪ Dettes financières à court terme 		21 685 307 679 (10 945)	68 190 94 419 (1 990)
Tableau des flux de trésorerie		318 419	160 619

NOTE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

5.1. ECARTS D'ACQUISITION

En milliers d'Euros	30/06/2016
Valeur nette au 1^{er} janvier 2016	214 818
Valeur nette au 30 juin 2016	214 818

En milliers d'Euros	31/12/2015
Valeur nette au 1^{er} janvier 2015	214 818
Valeur nette au 31 décembre 2015	214 818

5.2. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

En milliers d'Euros	30/06/2016
Valeur nette au 1^{er} janvier 2016	2 253 356
Entrées :	
. acquisitions	339 871
. immobilisations générées en interne	1 942
Reclassement	(105)
Autres	(888)
Dotations aux amortissements	(131 735)
Valeur nette au 30 juin 2016	2 462 441

En milliers d'Euros	31/12/2015
Valeur nette au 1^{er} janvier 2015	1 234 902
Entrées :	
. acquisitions	1 255 746
. immobilisations générées en interne	4 290
Reclassement	4
Autres	(1 776)
Dotations aux amortissements	(239 810)
Valeur nette au 31 décembre 2015	2 253 356

5.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

En milliers d'Euros	30/06/2016
Valeur nette au 1^{er} janvier 2016	3 229 231
Acquisitions (1)	478 001
Cessions	(5 101)
Reclassement	105
Autres	(6 748)
Dotations aux amortissements	(315 440)
Valeur nette au 30 juin 2016	3 380 048

(1) dont acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux : 6 681 K€

En milliers d'Euros	31/12/2015
Valeur nette au 1^{er} janvier 2015	2 787 849
Acquisitions (1)	1 031 759
Cessions	(9 526)
Reclassement	(4)
Autres	(295)
Dotations aux amortissements	(580 552)
Valeur nette au 31 décembre 2015	3 229 231

(1) dont acquisitions d'actifs réalisés dans le cadre de contrats de crédits-baux : 19 833 K€

Le Groupe ILIAD a maintenu ses efforts d'investissements notamment dans le cadre du déploiement des réseaux mobile et fibre optique.

5.4. DEPRECIATION DES ACTIFS

Les actifs non financiers ayant une durée de vie indéfinie ne sont pas amortis, mais sont soumis à un test de dépréciation annuel réalisé à la date de clôture (31 décembre), ou à chaque fois qu'il existe des indices témoignant d'une perte de valeur, par exemple lors de la survenance d'évènements ou de circonstances pouvant être liés à des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable affectant l'environnement économique, technologique, ou les hypothèses retenues lors l'acquisition.

Tous les autres actifs sont soumis à un test de dépréciation soit annuellement, soit à chaque fois qu'en raison d'évènements ou de circonstances spécifiques, le recouvrement de leur valeur comptable est mis en doute.

NOTE 6 : INFORMATION SUR LE CAPITAL ET LES DIVIDENDES**6.1. CAPITAL**

Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 14 juin 2007 et le 30 août 2007 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 14 juin 2012 et le 30 août 2012. Les options de souscriptions d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 5 novembre 2008 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 5 novembre 2013. Enfin, les options de souscription d'actions octroyées par le Groupe ILIAD le 30 août 2010 peuvent être exercées par leurs bénéficiaires depuis le 29 août 2014 pour la première tranche.

Au cours du premier semestre 2016, 59 964 options de souscriptions d'actions supplémentaires ont été levées, entraînant l'émission de 59 964 actions nouvelles. Le capital social a, en conséquence, été augmenté de 14 KEuros pour être porté de 12 999 KEuros à 13 013 KEuros au 30 juin 2016.

6.2. DIVIDENDES

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société ILIAD réunie le 19 mai 2016 a décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 0,41 Euros par action, soit un montant global de 24 062 KEuros.

Le dividende a été détaché de l'action le 23 juin 2016.

NOTE 7 : INFORMATION SUR LES EMPRUNTS
--

Les dettes financières sont réparties comme suit:

En milliers d'Euros	30/06/2016	31/12/2015
Non courants	1 424 535	964 786
Courants	307 770	946 710
Total	1 732 305	1 911 496

Les variations des emprunts sont analysées ci-après :

En milliers d'Euros	30/06/2016
Solde au 1^{er} janvier 2016	1 911 496
Nouveaux emprunts (1)	504 609
Remboursements d'emprunts	(683 166)
Variation concours bancaires	9 423
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	(3 448)
Autres	(6 609)
Solde au 30 juin 2016	1 732 305

(1) dont emprunts liés aux retraitements des crédits baux pour 6 681 K€

En milliers d'Euros	31/12/2015
Solde au 1^{er} janvier 2015	1 221 464
Nouveaux emprunts (1)	758 422
Remboursements d'emprunts	(53 217)
Variation concours bancaires	(3 617)
Incidences des couvertures de flux de trésorerie	(12 155)
Autres	599
Solde au 31 décembre 2015	1 911 496

(1) dont emprunts liés aux retraitements des crédits baux pour 19 833 K€

Crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros :

Le 28 novembre 2013, le Groupe ILIAD a refinancé sa ligne de crédit syndiqué de 1 400 millions d'euros auprès de 12 banques internationales. Les conditions de ce refinancement ne modifient pas substantiellement le contrat d'emprunt.

Cette nouvelle ligne entièrement sous forme de crédit revolving a une maturité initiale de 5 ans (2018) et une option d'extension à 7 ans (2020). Le 2 octobre 2015, le Groupe a signé un amendement permettant d'étendre la maturité initiale de 2018 à 2020 et d'étendre l'option d'extension de 2020 à 2022. Cette ligne n'est pas utilisée au 30 juin 2016.

Le taux d'intérêt applicable sur ce crédit est fondé sur l'Euribor de la période, augmenté d'une marge pouvant varier en fonction du niveau du levier financier du Groupe entre 0,35 point et 1,10 point par an.

Term Loan de 500 millions d'euros :

Le 08 janvier 2016, le Groupe ILIAD a signé un contrat ouvrant une nouvelle ligne de crédit syndiqué pour un montant total de 500 millions d'euros.

Cette ligne a une maturité à 5 ans (2021).

Cette ligne est entièrement utilisée depuis fin mai 2016.

Emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

Dans le cadre du déploiement de ses réseaux ADSL et FTTH, le Groupe ILIAD a obtenu, courant 2011, le soutien de la BEI à travers la mise en place d'une ligne de 150 millions d'euros. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Fin août 2012, un nouvel emprunt de 200 millions d'euros a été mis en place pour le déploiement des réseaux fixes de nouvelle génération. Cette ligne amortissable présente une maturité finale de 10 ans.

Ces deux lignes sont totalement utilisées au 30 juin 2016, un premier remboursement de 25 millions d'euros étant intervenu courant 2015 et un second remboursement de 17 millions d'euros au premier semestre 2016.

Emprunts obligataires :

Le 26 mai 2011, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire pour un montant de 500 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 4,875 %.

Ces obligations ont été totalement remboursées en juin 2016.

Le 26 novembre 2015, le Groupe ILIAD a procédé à l'émission d'un nouvel emprunt obligataire pour un montant de 650 millions d'euros et présentant un coupon annuel de 2,125 %. Ces obligations seront remboursées au pair à échéance le 5 décembre 2022.

Programme de billets de trésorerie (< 1 an) de 800 millions d'euros :

Au cours du 1^{er} semestre 2012, et dans une perspective de diversification de ses sources et de ses maturités de financement, le Groupe ILIAD a mis en place un programme de billets de trésorerie de 500 millions d'euros. Au cours du premier semestre 2015, le Groupe ILIAD a augmenté la taille de son programme de 500 à 800 millions d'euros.

Au 30 juin 2016, cette ligne était utilisée à hauteur de 200 millions d'euros.

NOTE 8 : PROVISIONS NON COURANTES ET COURANTES

Semestre clos le 30 juin 2016 (en milliers d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2016	99 299	0	99 299
Provisions additionnelles	592	566	1 158
Utilisations	(1 096)	0	(1 096)
Reprises	(2 684)	0	(2 684)
Autres variations	(28)	0	(28)
Montants au 30 juin 2016	96 083	566	96 649
<i>Dont non courant</i>			<i>0</i>
<i>Dont courant</i>			<i>96 649</i>

31 décembre 2015 (en milliers d'Euros)	Litiges et contentieux	Autres	Total
Montants au 1^{er} janvier 2015	94 575	1 612	96 187
Provisions additionnelles	10 818	0	10 818
Utilisations	(3 740)	0	(3 740)
Reprises	(2 405)	(1 612)	(4 017)
Autres variations	51	0	51
Montants au 31 décembre 2015	99 299	0	99 299
<i>Dont non courant</i>			<i>0</i>
<i>Dont courant</i>			<i>99 299</i>

NOTE 9 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

En milliers d'Euros	30/06/2016	31/12/2015
Autres passifs non courants	1 158 264	934 310
Total	1 158 264	934 310

L'augmentation des autres passifs non courants est essentiellement liée à l'activité mobile.

NOTE 10 : ENGAGEMENTS

Engagements de locations :

La ventilation des charges de location comptabilisées en résultat est la suivante :

En millions d'Euros	30/06/2016	30/06/2015
▪ Loyers (paiements minimaux)	58	54
▪ Loyers conditionnels	0	0
▪ Sous-locations	6	6
Total	64	60

Le tableau ci-dessous présente l'analyse par nature et par échéance des engagements donnés par le Groupe au 30 juin 2016 sur les locations.

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de location	< 1 an	de 1 an à 5 ans	>5 ans	TOTAL
Biens immobiliers	22	58	3	83
Véhicules	2	2	0	4
Autres locations	88	340	112	540
TOTAL	112	400	115	627

Aucun engagement de locations ne prévoit de loyers conditionnels significatifs, d'options de renouvellement, ou de dispositions contractuelles imposant des restrictions particulières (notamment concernant les dividendes, l'endettement complémentaire ou les locations additionnelles).

Engagements de réseaux :**Investissements de réseaux :**

Le Groupe ILIAD est engagé à hauteur de 43,2 millions d'euros au titre d'investissement futurs sur son réseau.

Achats de capacités :

(Chiffres en millions d'Euros) Nature de l'engagement	< 1 an	de 1 an à 5 ans	> 5 ans	TOTAL
Achats de capacités	32	80	0	112
TOTAL	32	80	0	112

Autres engagements :

Les engagements financiers relatifs aux emprunts sont décrits note 7.

Au 30 juin 2016,

- Le montant des autres engagements donnés par le Groupe ILIAD s'élève à 17.40 MEuros

Les autres engagements donnés consistent principalement en des cautions bancaires.

Procès et litiges :

Les principaux litiges en cours sont les suivants au 30 juin 2016 :

Litiges NUMERICABLE :

Par jugement du 13 décembre 2013, le tribunal de commerce de Paris a condamné solidairement Numericable et NC Numericable à payer à Free la somme de 6 391 000 euros pour avoir entraîné une confusion lors du lancement de ses offres mobiles en 2011. L'exécution provisoire a été ordonnée. Numericable et NC Numericable ont interjeté appel de cette décision. L'affaire est toujours en cours.

Litiges SFR :

- Par assignation du 27 mai 2014, SFR demande au tribunal de commerce de Paris de condamner solidairement Free Mobile, Free et Iliad à payer la somme de 493,2 millions d'euros en réparation du préjudice économique, d'image et morale que la société aurait subi du fait d'actes de concurrence déloyale par dénigrement. Free Mobile, Free et Iliad contestent la position de SFR et ont formulé une demande reconventionnelle d'un montant de 475 millions d'euros pour Free Mobile et 88 millions d'euros pour Free. L'affaire est en cours.
- Par assignation du 31 juillet 2015, Free demande au tribunal de commerce de Paris de condamner Numericable-SFR pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de parasitisme commercial résultant de l'utilisation du terme « Fibre » pour désigner un accès terminé par câble et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation.

Litiges ORANGE :

- Le 11 avril 2014, deux assignations ont été déposées par Orange sur différents brevets. Dans ces assignations, Orange demande au Tribunal notamment d'interdire les actes prétendument de contrefaçon et fait des demandes provisionnelles d'environ 250 millions d'euros. En réponse, Free conteste les arguments d'Orange en remettant notamment en cause sa qualité pour agir, la validité du brevet et des revendications d'Orange et demande la condamnation d'Orange à 50 000 euros pour procédure abusive et 50 000 euros au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

- Une décision a été rendue par le TGI de Paris le 18 juin 2015, déboutant Orange de ses demandes, condamnant Orange à régler à Free 200 000 euros et annulant, à la demande de Free, le brevet qui était revendiqué. Orange a fait appel de ce jugement. Les deux affaires sont toujours en cours.
- Par décision n° 2015-0971-RDPI du 28 juillet 2015, l'ARCEP a autorisé Free Mobile à utiliser sans surcoût les liens de fibres optiques pour collecter le trafic issu de ses stations de bases mobiles, que celles-ci soient reliées au répartiteur en cuivre ou en fibre optique. Le 28 août 2015, Orange a interjeté appel de cette décision de l'ARCEP. Free Mobile conteste la position d'Orange. L'affaire est en cours.

Litiges BOUYGUES TELECOM :

- Fin 2014, Bouygues Telecom a assigné Free Mobile devant le tribunal de commerce de Paris pour une soi-disant violation de ses obligations en qualité d'opérateur de téléphonie mobile et de soi-disant pratiques commerciales trompeuses. Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. Bouygues Télécom a chiffré le préjudice qu'il estime avoir subi à 411 millions d'euros. L'affaire est toujours en cours.
- Par assignation du 10 novembre 2015, Free a assigné Bouygues Telecom devant le Tribunal de Commerce de Paris pour faire cesser des pratiques de concurrence déloyale et de dénigrement dans le cadre de la commercialisation et voir réparer son préjudice en cours d'évaluation. L'affaire est toujours en cours.
- Le 25 mars 2016, Bouygues Telecom a déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir contre la décision du 27 janvier 2016, par laquelle l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a rejeté le recours gracieux, formé par Bouygues Telecom le 27 novembre 2015 contre le refus opposé le 30 septembre 2015 à sa demande en date du 28 juillet 2015 tendant à ce que l'ARCEP modifie les termes du contrat d'itinérance nationale 2G/3G dont bénéficie Free Mobile. Bouygues Telecom demande au Conseil d'Etat, en particulier, d'annuler les décisions, en date des 30 septembre 2015 et 27 janvier 2016 et d'enjoindre (i) à titre principal, à l'ARCEP d'engager, dans un délai d'un mois à compter de la décision du Conseil d'Etat à intervenir, la procédure permettant, sur le fondement des dispositions de l'article L. 34-8-1-1 du code des postes et des communications électroniques, de modifier le contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange en vue de son extinction définitive et complète au plus tard à la fin 2016 ou (ii) à titre subsidiaire, à l'ARCEP d'engager cette même procédure afin d'aboutir à une extinction très rapide, avec une échéance prenant en considération la situation concurrentielle prévalant sur le marché de la téléphonie mobile, de cet accord d'itinérance.
Free Mobile intervient à l'instance et conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

- Le 27 juillet 2016, Bouygues Telecom a déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir contre la décision de l'ARCEP rendue publique le 30 juin 2016. Bouygues Telecom estime que l'ARCEP a renoncé à demander une modification du nouveau contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange. Bouygues Telecom demande au Conseil d'Etat, en particulier, d'annuler la décision de l'ARCEP et d'enjoindre à l'ARCEP, dans le délai d'un mois à compter de la décision qui sera rendu par le Conseil d'Etat, d'engager la procédure prévue à l'article L 34-8-1-1 du CPCE de modification du nouveau contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange afin d'en réduire la durée et le champ géographique d'application et de modifier ses conditions d'extinction, en cohérence avec les principes dégagés par l'autorité de la concurrence dans son avis du 11 mars 2013.
Free Mobile intervient à l'instance et conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

- Le 27 juillet 2016, Bouygues Telecom a déposé devant le Conseil d'Etat un recours pour excès de pouvoir contre les lignes directrices de l'ARCEP relatives au partage de réseaux mobiles, publiées en mai 2016, le communiqué de presse de l'ARCEP du 25 mai 2016 et le projet de lignes directrices de l'ARCEP relatives au partage de réseaux mobiles, soumis à consultation publique du 12 janvier au 23 février 2016, en tant que ces actes s'appliquent au contrat d'itinérance passé entre Free Mobile et Orange. Bouygues Telecom demande au Conseil d'Etat, en particulier, d'annuler les lignes directrices de l'ARCEP relatives au partage de réseaux mobiles, en date de mai 2016, le communiqué de presse du 25 mai 2016 et le projet de lignes directrices soumis à consultation publique du 12 janvier au 23 février 2016.
Free Mobile intervient à l'instance et conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

- Le 28 juillet 2016, l'Autorité de la Concurrence (ADLC) a notifié à Free Mobile la saisine de l'ADLC par Bouygues Telecom le 14 juin et 1er juin 2016. Bouygues Telecom demande à l'ADLC la condamnation d'Orange et Free Mobile pour entente et, à titre de mesures conservatoires, d'enjoindre à Orange et Free Mobile de mettre fin immédiatement à l'accord de prolongation de l'itinérance conclu le 15 juin 2016 et d'enjoindre à Orange et Free Mobile de conclure un nouvel avenant à leur accord d'itinérance prévoyant un calendrier d'extinction de l'itinérance 2G et 3G de Free en vue d'une extinction totale d'ici fin 2016.
Free Mobile conteste la position de Bouygues Telecom qu'elle considère non fondée. L'affaire est en cours.

NOTE 11 : GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Dans le cadre de sa politique de gestion du risque de change, le Groupe avait mis en place, au cours des exercices antérieurs, une politique de couverture de ses décaissements en US dollars.

Le Groupe ILIAD n'a pas souhaité couvrir ses décaissements en US dollars compte tenu du niveau actuel des parités.

Par ailleurs, afin de réduire la volatilité des flux futurs liés aux paiements d'intérêts relatifs aux emprunts, le Groupe ILIAD avait mis en place des contrats de swap de taux d'intérêts payeurs à taux fixe. Ces contrats se sont terminés au cours du premier semestre 2016.

Compte tenu de la part significative des financements à taux fixes (emprunt obligataire et lignes BEI), le Groupe ILIAD n'a pas jugé nécessaire la mise en place de nouveaux contrats de swap de taux.

NOTE 12 : TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIEES

Les transactions avec les principaux dirigeants ainsi qu'avec les sociétés Monaco Telecom et Salt Mobile sont les seules transactions entre parties liées applicables au Groupe ILIAD.

Transactions avec les principaux dirigeants

- Personnes concernées :

La Direction du Groupe comprend les membres du Conseil d'Administration de la société ILIAD et les membres du Comité de Direction (neuf personnes au 30 juin 2016).

- La rémunération des 9 principaux dirigeants peut se ventiler comme suit :

En milliers d'Euros	30/06/2016	30/06/2015
▪ Rémunération totale	1 169	1 135
▪ Paiements en actions ou assimilés	245	167
Total	1 414	1 302

Impact des attributions gratuites d'actions Free Mobile existantes à émettre

FREE MOBILE a mis en place, suite à l'autorisation de l'associé unique de mai 2010, un plan d'attribution gratuite d'actions portant sur un maximum de 5 % de son capital social.

Au cours des exercices 2010 et 2011, une attribution globale représentant 5 % du capital de FREE MOBILE a été allouée à 23 salariés de la société et dirigeants. Ce plan prévoit une clause optionnelle de liquidité en numéraire ou en titres ILIAD dont le prix serait fixé à dire d'expert indépendant. Un premier mécanisme de liquidité partielle a été autorisé courant 2015.

Le 09 mars 2016, le Conseil d'Administration de la société Iliad a décidé d'autoriser un second mécanisme de liquidité partielle en numéraire au profit des salariés et mandataires sociaux de la société Free Mobile, ayant bénéficié des plans d'attributions gratuites d'actions. Ce mécanisme a porté au maximum sur 10% des actions initialement attribuées qu'ils détenaient. Le prix unitaire de l'action a été fixé par un expert indépendant.

Transaction avec Monaco Telecom

Le Groupe ILIAD a signé un protocole d'accord avec la société Monaco Telecom, société monégasque contrôlée par une partie liée au Groupe Iliad, pour louer des sites sur lesquels sont installés des équipements du Groupe. Le montant facturé par Monaco Telecom au 30 juin 2016 au titre de la mise à disposition de ces sites s'élève à 183K€.

Transaction avec Salt Mobile

Free Mobile réalise des prestations techniques pour le compte de la société SALT, société suisse contrôlée par une partie liée au Groupe ILIAD. Le montant reconnu en chiffre d'affaires au titre du premier semestre 2016 s'est élevé à 800 K€.

NOTE 13 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le Groupe ILIAD a signé un accord avec les groupes Hutchison et VimpelCom début juillet 2016, dans le cadre du projet de fusion de leurs filiales italiennes respectives H3G et Wind, afin d'acquérir les actifs composant l'ensemble de remèdes proposé à la Commission Européenne dans le contexte du processus d'examen de cette fusion.

L'accord prévoit :

- Le transfert d'un portefeuille de fréquences 3G/4G de 2x35MHz pour un montant de 450 millions d'euros dont le paiement est étalé entre 2017 et 2019 ;
- L'engagement d'acquérir plusieurs milliers de sites en zones denses proposés par Wind/H3G ;
- L'engagement d'activer soit un accord de RAN Sharing (partage de réseau) sur les zones rurales avec Wind/H3G, soit d'acquérir sur cette zone plusieurs milliers de sites auprès de Wind/H3G ou à des tiers ;
- Un accord d'itinérance 2G, 3G et 4G sur le réseau fusionné pour une période de 5 ans renouvelable à l'initiative du Groupe ILIAD une fois pour la même durée

Cet accord est soumis à l'approbation de la Commission Européenne ainsi qu'à l'autorisation par la Commission Européenne de la fusion H3G/Wind en application du règlement communautaire relatif au contrôle des concentrations (pour laquelle une décision devrait être rendue d'ici le 8 septembre 2016).

Cet ensemble de remèdes permettra au Groupe ILIAD d'entrer sur le marché italien des télécommunications en proposant des services de téléphonie mobile et de devenir le quatrième opérateur de réseau mobile disposant d'une couverture nationale.